

DECISIONS DU CONSEIL INTERCOMMUNAL ASSOCIATION INTERCOMMUNALE ENFANCE ET JEUNESSE (EnJeu)

Séance du 8 juin 2022 à Dully

Préavis N° 02-2022

Comptes et la gestion de l'exercice 2021 d'Enfance & Jeunesse

Le Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse

- Dans sa séance du 8 juin 2022
- Vu le préavis du Comité de Direction
- Entendu le rapport de la Commission de Gestion
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

1. d'approuver les comptes 2021 du volet scolaire ;
2. d'approuver les comptes 2021 du volet bibliothèque ;
3. de restituer la différence en faveur des communes, qui s'élève à CHF 571'956.23 ;
4. d'approuver les comptes 2021 du volet accueil de jour ;
5. de restituer la différence en faveur des communes, qui s'élève à CHF 1'055'630.76 ;
6. de donner décharge au CODIR pour sa gestion durant l'exercice 2021 ;
7. de donner décharge à la Commission de Gestion de son mandat.

Objet non soumis à référendum

Le Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse

- Dans sa séance du 8 juin 2022
- Vu les préavis du Comité de Direction ci-dessous
- Entendus les rapports de la Commission des Finances
- Considérant que ces objets ont été portés régulièrement à l'ordre du jour

Décide d'adopter les préavis suivants :

Préavis N° 03-2022 du Comité de Direction concernant une demande de crédit pour de nouveaux locaux pour l'administration d'EnJeu aux Uttins

1. D'accorder un crédit de CHF 74'637.- au Comité de Direction en vue du déménagement et de l'aménagement des bureaux de l'Association EnJeu à l'avenue des Uttins 1, à Rolle.
2. D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes ou l'emprunt pour l'investissement des travaux d'aménagement.
3. D'autoriser le Comité de Direction à amortir les montants qui ont lieu d'être amortis sur 5 ans.

Préavis N° 04-2022 du Comité de Direction concernant une demande de crédit pour la réfection des douches du Martinet B

1. D'adopter le préavis n°04-2022 Demande de crédit pour la réfection des douches du Martinet B;
2. D'accorder au Comité de Direction un crédit de CHF 114'220.00 pour les travaux de réfection des douches du Martinet B.
3. D'autoriser le Comité de Direction à prélever la totalité du fonds de réserve pour investissements futurs (9282.00), soit CHF 64'503.54 au 31.12.2021.
4. D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes ou l'emprunt pour l'investissement des travaux.
5. D'autoriser le Comité de Direction à amortir le solde restant sur 5 ans.

Préavis N° 05-2022 du Comité de Direction concernant une demande de crédit complémentaire pour le budget 2022 pour une ouverture supplémentaire de l'UAPE Le Prieuré (Perroy)

1. D'adopter le préavis n°05-2022 Demande de crédit complémentaire pour le budget 2022 pour une ouverture supplémentaire de l'UAPE Le Prieuré (Perroy) ;
2. D'autoriser le Comité de Direction d'engager un ASE pour un montant de CHF 32'386.- pour la rentrée d'août 2022 et d'imputer le compte 737.3011.20 Traitement du personnel éducatrices-éducateurs ainsi que les comptes de charges sociales correspondants ;
3. D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes.

Préavis N° 06-2022 du Comité de Direction concernant une demande de crédit complémentaire pour le budget 2022 pour l'engagement de deux remplaçants fixes à 60%

1. D'adopter le préavis n°06-2022 Demande de crédit complémentaire pour le budget 2022 pour l'engagement de deux remplaçants fixes à 60% ;
2. D'autoriser le Comité de Direction d'engager 1.2 ETP en accueil de jour pour un montant total de CHF 39'650.- impacté dans les comptes 732/733/734/735/736/737/738.3011.21 Traitement du personnel auxiliaire éducatrices-éducateurs ainsi que les comptes de charges sociales correspondants ;
3. D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes.

Préavis N° 07-2022 du Comité de Direction concernant une demande de crédit complémentaire pour le budget 2022 pour une ouverture supplémentaire de l'UAPE La Bande'Rolle

1. D'adopter le préavis N°07-2022 Demande de crédit complémentaire pour le budget 2022 pour une ouverture supplémentaire de l'UAPE La Bande'Rolle.
2. D'autoriser le Comité de Direction à exploiter l'UAPE La Bande'Rolle de 45 places (15 existantes + 30 supplémentaires), dès la rentrée d'août 2022.
3. D'autoriser le Comité de Direction d'engager les ressources nécessaires pour un montant total de CHF 135'728.- pour la rentrée d'août 2022 et d'imputer les comptes suivants :
 - 004.3011.00 Traitements Direction
 - 004.3011.20 Traitements éducatrices-éducateurs
 - 004.3011.30 Traitements personnel administratif
 - 004.3011.40 Traitements apprenties
 - 004.3011.60 Traitements intendances
 - ainsi que les comptes de charges sociales correspondants.

En accord avec la Fondation.

4. D'autoriser le Comité de Direction d'augmenter la refacturation actuelle faite à la Fondation à travers le compte 504.4359.50 Revenu location Château surface UAPE Arc-en-Ciel, de CHF 20'700.00 TTC réparti au prorata par mois. En accord avec la Fondation.
5. D'accorder au Comité de Direction un crédit complémentaire au budget 2022 de CHF 2'370.00 TTC pour l'achat de matériel éducatif et d'hygiène des 2 nouvelles salles du Château et d'imputer les comptes suivants :
 - 004.3116.00 Matériels éducatifs ;
 - 004.3132.00 Frais pharmacie et soins.En accord avec la Fondation.
6. D'accorder au Comité de Direction un investissement de CHF 15'078.00 TTC destiné à l'achat du mobilier des 2 nouvelles salles du Château et d'imputer le compte 004.3111.00 Achat mobilier et aménagement locaux et d'autoriser le Comité de Direction d'amortir ce montant sur 5 ans. En accord avec la Fondation.
7. D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes

Objets soumis à référendum

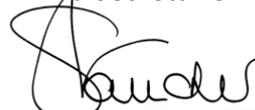
Pour le Bureau :

La Présidente :



Dominique Perren

La Secrétaire :



Sandrine Vaucher

*Le référendum doit être annoncé par écrit à la Préfecture du District de Nyon dans un délai de **dix jours** (art. 110 al.1 et suivants LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, le Préfet prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public des communes membres (art. 110 al.3 et suivants LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de **30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art. 110 al.3 LEDP** (art. 110a al.1 et suivants LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de **Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours**. Si ce délai court pendant la période allant du **15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours** (art. 110a al. 1 et 105 1bis et 1ter par analogie)*